

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue  
Séance ordinaire du conseil  
Lundi 5 octobre 2015  
À 19h30 au lieu ordinaire des séances

Sont présents : M. Guy Dupuis  
Mme. Carmen Arseneault  
M. François Pinard

Sont absents : M. Mathieu Bourque  
M. François Roy  
M. Luc Laplante

Formant quorum sous la présidence du maire madame Line Théroux. Madame la directrice générale & secrétaire-trésorière, Silvie Leclerc, est présente.

2015-10-104 Ordre du jour

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption des minutes du mois de septembre 2015
- 04 Approbation des comptes
- 05 Adoption du règlement 2015-04 (entretien cours d'eau)
- 06 Approbation des travaux (processus de versement, programme TECQ année 2014 – 2018)
- 07 Club de Motoneige des Érables inc (autorisation)
- 08 Régie Intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska (prévisions budgétaires 2016)
- 09 Déneigement cours municipales

Correspondance :

- MAMOT (proportion médiane 84% et le facteur comparatif à 1.19)
- MRC de Nicolet-Yamaska (résolution 2015-09-326, modification calendrier des séances)
- Régie des déchets (procès-verbal, septembre 2015)
- Mesures Canada (certificat d'examen d'instrument pour la station service)
- Lague, Vary & Associées (décision, réclamation Municipalité de St-Léonard d'Aston)

Varia :

Période de questions  
Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter l'ordre du jour tel que présenté tout en laissant le point varia ouvert à tout autre sujet pertinent.

Adoptée

03  
2015-10-105 Adoption des minutes du mois de septembre 2015

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les minutes du mois de septembre 2015, telles que présentées et sans lecture.

Adoptée

04  
2015-10-106 Approbation des comptes

**CONSIDÉRANT** que la directrice générale certifie la disponibilité des fonds pour le paiement des comptes fournisseurs 84 255.69\$ et Accès D 28 244.83\$ (salaires et fournisseurs);

Il est proposé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu par ce conseil d'adopter ces comptes et d'autoriser la directrice générale & secrétaire-trésorière à en effectuer le paiement dans les délais requis conformément aux résolutions adoptées par la présente assemblée.

Adoptée

05

2015-10-107 Adoption du règlement 2015-04 (entretien cours d'eau)

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter le règlement 2015-04 relatif à des travaux d'entretien de la branche 1 du cours d'eau Eugène Beauchemin et des branches 9, 10 et 20 de la rivière Carmel.

Adoptée

#### **RÈGLEMENT 2015-04**

#### **PROVINCE DE QUÉBEC**

Municipalité de la paroisse de Sainte-Perpétue

MRC de Nicolet-Yamaska

#### **RÈGLEMENT 2015-04**

Travaux d'entretien branche 1 cours d'eau Eugène  
Beauchemin et branches 9, 10 et 20 de la  
rivière Carmel

**ATTENDU QU'une** demande écrite pour l'entretien de la branche 1 du cours d'eau Eugène Beauchemin et des branches 9, 10 et 20 de la rivière Carmel a été déposée à la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**ATTENDU QUE** les cours d'eau sont sous juridiction de la MRC de Nicolet-Yamaska ;

**ATTENDU QUE** les intéressés ont été convoqués à une assemblée publique et qu'ils ont été informés de la nature des travaux ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Nicolet-Yamaska a établi les coûts des travaux à 2 485.37\$ ;

**ATTENDU QU'un** avis de motion a été légalement donné à l'assemblée ordinaire du conseil tenue le 8 septembre 2015 ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est résolu par ce conseil d'adopter le règlement 2015-04 et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 PRÉAMBULE**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 COÛTS DES TRAVAUX**

Le conseil municipal décrète que les coûts des travaux sont de 2 485.37\$.

#### **ARTICLE 3 PONTS, CLÔTURES ET AUTRES OUVRAGES**

Tous les ouvrages effectués sur les ponts, clôtures et autres ouvrages de protection seront à la charge du propriétaire des ouvrages.

#### ARTICLE 4 RÉPARTITION DES COÛTS

Les coûts des travaux seront répartis entre les propriétaires intéressés selon la répartition faite par la MRC de Nicolet-Yamaska, détaillée aux documents du 16 juillet 2015 et du 14 septembre 2015, au coût de 1 467.82\$ pour les branches 9, 10 et 20 de la rivière Carmel et de 1 017.55\$ pour la branche 1 du cours d'eau Eugène Beauchemin dont copies sont jointes au présent règlement pour en faire partie intégrante.

#### ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**ADOPTÉ** à Sainte-Perpétue ce 5 octobre 2015.

\_\_\_\_\_  
Line Théroux, maire

\_\_\_\_\_  
Silvie Leclerc, directrice générale

06

2015-10-108 Approbation des travaux  
(processus de versement, programme TECQ année 2014 – 2018)

#### ATTENDU QUE :

- **La municipalité** a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;
- **La municipalité** doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Il est proposé par monsieur Guy Dupuis et unanimement résolu par ce conseil que **La Municipalité** s'engage à:

- **Respecter** les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- **Être** la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014 – 2018 ;
- **Approuver** le contenu et à autoriser l'envoi, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

- Atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de 140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- Informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;
- Attester par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adoptée

07

2015-10-109 Club de Motoneige des Érables inc.  
(autorisation)

Il est proposé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu par ce conseil d'autoriser la traversée des sentiers de motoneige telle que demandée par le Club de Motoneige des Érables pour les rangs Sainte-Marie, Sainte-Anne, St-Edmond, de la Ferme, St-Jean Baptiste et la route Bureau.

Il est également résolu de demander au Club de Motoneige des Érables d'installer et d'entretenir adéquatement toute signalisation nécessaire à la sécurité de la traversée des sentiers.

Adoptée

08

2015-10-110 La Régie Intermunicipale de gestion intégrée des déchets  
Bécancour-Nicolet-Yamaska (prévisions budgétaires 2016)

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil d'adopter les prévisions budgétaires 2016 de la Régie Intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska telles que présentées.

Adoptée

09

2015-10-111 Déneigement cours municipales

Il est proposé par madame Carmen Arseneault et unanimement résolu par ce conseil d'octroyer le contrat de déneigement des cours municipales pour les saisons 2015 - 2016, 2016 - 2017 et 2017 - 2018 à Déneigement David Beauchemin au prix soumis au document du 25 septembre 2015.

Adoptée

20h20 Période de questions

2015-10-112 Levée de la séance

Il est proposé par monsieur François Pinard et unanimement résolu par ce conseil de lever la séance à 20h30.

Adoptée

---

Line Théroux  
Maire

---

Silvie Leclerc  
directrice générale & secrétaire-trésorière

